

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Séance du 11 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le onze août à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : de David LE GUEN à Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Date de la convocation
29 juillet 2022

Date d'affichage
29 juillet 2022

Objet de la Délibération

CENTRE DE LOISIRS ETE 2022

N° 26.2022

*

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical le règlement existant pour le centre de loisirs 2022.

Il propose de déterminer un tarif spécifique pour les enfants réfugiés qui sont en attente d'un quotient familial ;

½ journée sans repas 4,40€

½ journée avec repas 6,40€

Journée avec repas 9,70€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour modifier les tarifs et le règlement du centre de loisirs 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture
005-240500264-20220811-26_2022-DE Reçu le 22/08/2022 Publié le 22/08/2022